



# Plan d'action national « Femmes et paix et sécurité » 2018-2023

pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000)  
du Conseil de sécurité des Nations Unies



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère des Affaires étrangères  
et européennes

Photo de couverture : Participation luxembourgeoise à la mission civile  
de l'Union européenne au Mali (EUCAP Sahel Mali)

© EUCAP Sahel Mali

## Avant-propos du Ministre



La résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies, adoptée en 2000, met en lumière l'impact néfaste disproportionné que la guerre et les conflits ont sur les femmes et les filles. Dans les conflits, beaucoup d'entre elles sont victimes de violences sexuelles et sexistes. Leur exclusion des processus de prévention des violences, de résolution des conflits, mais également de maintien et de consolidation de la paix, a un prix démesuré pour la paix. En mettant en exergue le lien intrinsèque entre l'égalité des sexes et la sécurité, le cadre normatif « femmes et paix et sécurité » nous guide dans la construction de sociétés paisibles, justes et inclusives,

comme le prescrivent les objectifs 5 et 16 du Programme de l'ONU pour un développement durable à l'horizon 2030.

Aujourd'hui, nous sommes confrontés de plus en plus souvent à des crises prolongées qu'il est difficile de résoudre avec nos outils diplomatiques traditionnels. Il est d'autant plus urgent de reconnaître et d'appuyer le rôle actif des femmes en tant que bâtisseurs de la paix : en effet, les résultats de multiples études ne laissent aucun doute sur le fait que l'inclusion des femmes dans les processus de paix et de sécurité contribue à réduire les conflits et à renforcer la durabilité des accords de paix. Dans un monde où l'insécurité s'aggrave et les conflits se multiplient, chaque Etat, chaque organisation régionale et internationale a son rôle à jouer pour apprécier et renforcer le rôle des femmes dans l'intérêt de la paix et de la sécurité.

Le Luxembourg est un défenseur de longue date de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Nous avons contribué à renforcer l'agenda « femmes et paix et sécurité » notamment lors de notre mandat au Conseil de sécurité en 2013 et 2014. Nous avons soutenu les efforts du Département de maintien de la paix des Nations Unies pour améliorer la participation des femmes, en particulier en Haïti, en Afrique de l'Ouest, en République démocratique du Congo et au Timor-Leste. Le Luxembourg appuie régulièrement des programmes qui visent à renforcer les capacités en matière de genre dans le secteur de la sécurité, plus récemment en Jordanie et au Kosovo. Nous avons également appuyé le

processus de paix en Colombie, qui est l'un des premiers processus de paix à inclure les femmes comme parties prenantes sur un pied d'égalité. Le Luxembourg contribue régulièrement à des organisations qui visent à rompre le cycle de l'impunité pour les violences faites aux femmes et aux filles en tenant responsables les auteurs des crimes, notamment devant la Cour pénale internationale. Dans le contexte de notre politique de coopération au développement, nous sommes aussi l'un des 20 principaux contributeurs à ONU Femmes.

La résolution 1325 a été le point de départ de multiples avancées d'un point de vue tant normatif qu'opérationnel. Chaque Etat est appelé à mettre en œuvre la résolution 1325 en vue de contribuer à la lutte contre les injustices et les violences basées sur le genre, ainsi qu'à la promotion de la paix et de la sécurité internationales. Le Plan d'action « Femmes et paix et sécurité » permettra au gouvernement luxembourgeois d'intégrer de façon plus systématique ces questions fondamentales dans ses travaux. Il s'agit d'un Plan d'action qui implique l'ensemble du gouvernement. Il contient des dispositions qui non seulement concernent notre action extérieure dans les domaines de la diplomatie, de la défense et du développement, mais renforcent également les mécanismes de prévention et de protection au niveau national.

La paix et la sécurité sont des responsabilités que nous avons en partage : femmes et hommes, c'est à nous de les construire ensemble, sur un pied d'égalité !

**Jean Asselborn**

Ministre des Affaires étrangères et européennes

## Table des matieres

Liste des abréviations	7
<b>1. Le plan d'action « femmes et paix et sécurité »</b>	9
<b>2. L'égalité hommes-femmes comme condition indispensable de la paix et de la sécurité</b>	11
<b>3. L'engagement du luxembourg sur le thème « femmes et paix et sécurité »</b>	13
L'engagement du luxembourg au niveau international	13
La politique nationale de promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes	17
<b>4. Mise en œuvre du présent plan d'action</b>	19
<b>5. Plan d'action</b>	21
I. Participation	21
II. Prévention	25
III. Protection, secours et redressement	31
IV. Promotion	35
Annexe : cadre normatif	37



Projet « Énergies renouvelables » de la Coopération luxembourgeoise au Cabo Verde

© CERMI 2016 – Sistema Solar Térmico

## Liste des abréviations

CEDAW	Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination contre les femmes
CSNU	Conseil de sécurité des Nations Unies
MAEE	Ministère des Affaires étrangères et européennes
SG	Secrétariat général
D1	Direction des affaires politiques
D2	Direction des affaires européennes et des relations économiques internationales
D4	Direction des finances et des ressources humaines
D5	Direction de la coopération au développement et de l'action humanitaire
D7	Direction de la défense
D8	Direction de l'immigration
MENJE	Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse
MEGA	Ministère de l'Egalité des Chances
MIFA	Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région
MISA	Ministère de la Santé
MSI	Ministère de la Sécurité intérieure
OLAI	Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration
PAN	Plan d'action national
RP UE / COPS	Représentation permanente du Luxembourg auprès de l'Union européenne / Comité politique et de sécurité
RP ONU	Représentation permanente du Luxembourg auprès de l'Organisation des Nations Unies
RP OSCE	Représentation permanente du Luxembourg auprès de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
RP OTAN	Représentation permanente du Luxembourg auprès de l'OTAN
SRE	Service de renseignement de l'Etat





Patrouille de la Police grand-ducale dans la Ville de Luxembourg

© Police grand-ducale



# 1. Le Plan d'action « Femmes et paix et sécurité »

Le Gouvernement du Luxembourg a fait de l'égalité des femmes et des hommes l'une de ses priorités politiques. Le programme gouvernemental 2013-2018 inclut l'égalité des chances parmi les principes directeurs qui caractérisent l'action du Gouvernement.

Par le présent Plan d'action, le Gouvernement s'engage à mettre en œuvre au niveau national la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité des Nations Unies (CSNU) sur les femmes et la paix et la sécurité. La résolution 1325 s'est imposée comme un outil incontournable pour la communauté internationale dans le renforcement de la paix et la sécurité.

La résolution 1325 du CSNU, ainsi que ses résolutions de suivi, fixent aux niveaux national et international les objectifs suivants :

- Renforcer la participation égalitaire des femmes et des hommes à tous les niveaux des processus de paix et de sécurité, notamment en matière de prévention des conflits et de négociations de paix, ainsi que la participation des femmes à la prise de décision dans les institutions nationales et internationales ;
- Prévenir les violences sexuelles et les violences basées sur le genre ;
- Renforcer les mécanismes de protection contre la violence sexuelle ou sexiste ;
- Faciliter l'accès à la justice ou la justice transitionnelle pour des victimes de violence sexuelle ou sexiste ; leur offrir des perspectives de redressement.

Le Plan d'action permet au Luxembourg, en sa qualité d'Etat membre de l'ONU, de l'UE et de l'OTAN, de soutenir de manière plus conséquente les efforts internationaux en matière de « femmes et paix et sécurité ». Il établit un lien important avec la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et notamment les Objectifs de développement durable 5 (égalité entre les sexes) et 16 (justice et paix). Il tient également compte des obligations découlant de la Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination contre les femmes (CEDAW). Le Plan d'action permet au Luxembourg d'intervenir à tous les niveaux des processus de paix et de sécurité, en consolidant les efforts liés à la mise en œuvre de la résolution 1325 dans sa politique étrangère (engagement dans le cadre multilatéral, participation à des opérations de paix et de stabilisation, coopération au développement), et en renforçant les mécanismes de prévention et de protection au niveau national.



Projet « ILLIMIN », une initiative pour les jeunes adolescentes dans le domaine de la planification familiale, du genre et de la santé, mise en œuvre par le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP/UNFPA) au Niger, et cofinancée par le Luxembourg

© UNFPA – Ollivier Girard

## 2. L'égalité hommes-femmes comme condition indispensable de la paix et de la sécurité

La résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU (2000) et ses résolutions de suivi (1820, 1888, 1889, 1960, 2106, 2122 et 2242) mettent en lumière l'impact néfaste disproportionné qu'ont les conflits armés sur les femmes et les filles, et la nécessité de considérer celles-ci comme parties prenantes, sur un pied d'égalité, aux efforts menés à tous les niveaux, depuis la prévention des conflits jusqu'à la reconstruction post conflit, en passant par le maintien de la paix et de la sécurité. Elles préconisent aussi la prévention des violences sexuelles et une obligation de redevabilité pour mettre fin à l'impunité des auteurs de violences sexuelles et sexistes en période de conflit.

La majorité des processus de paix et de sécurité omettent de prendre en compte un élément stratégique qui pourrait aider à réduire le risque de rechute dans un conflit et renforcerait la durabilité des accords conclus : il s'agit de l'inclusion des femmes dans ces processus. L'inclusion de femmes peut, selon une étude, réduire les échecs d'accords de paix de 64%,<sup>1</sup> et augmenter de 35% la probabilité que la paix dure plus de 15 ans, selon une autre étude.<sup>2</sup> Plusieurs analyses montrent également qu'une plus grande égalité entre les hommes et les femmes est liée à une moindre propension aux conflits internes et internationaux.<sup>3</sup> Des données recueillies dans 40 pays montrent une corrélation positive entre la proportion d'agents de police féminins et le taux de déclaration d'harcèlements sexuels.<sup>4</sup>

A ce jour, l'inclusion des femmes dans les processus de paix et de sécurité est pourtant fortement limitée. Entre 1990 et 2017, seuls 2% des médiateurs, 8% des négociateurs et 5% des témoins et des signataires dans l'ensemble des principaux processus de paix étaient des femmes.<sup>5</sup> La sous représentation persistante des femmes dans les processus de paix et dans les organes chargés du maintien de la sécurité et de l'ordre public, le manque de mécanismes institutionnels destinés à protéger les femmes, et le recours largement répandu aux violences sexuelles et sexistes comme tactique de guerre, restent autant d'obstacles majeurs à l'instauration d'une paix durable.

Chaque Etat est appelé à mettre en œuvre la résolution 1325 en vue de contribuer à la lutte contre les injustices et violences basées sur le genre, ainsi qu'à la promotion de la paix et de la sécurité internationales.

1 M. O'Reilly et al., « Reimagining Peacekeeping: Women's Roles in Peace Processes », International Peace Institute, 2015;

2 L. Stone, « Quantitative Analysis of Women's Participation in Peace Processes », in M. O'Reilly et al., Reimagining Peacekeeping.

3 V.M. Hudson et al., « The Heart of the Matter: The Security of Women and the Security of States », International Security 33 (3), 2008/9, pp.7-45, M. Caprioli, « Primed for Violence: The Role of Gender Inequality in Predicting Internal Conflict », International Studies Quarterly 49 (2), 2005, pp-161-178; V.M. Hudson et al., Sex and World Peace (New York, 2010).

4 ONU Femmes, Progress of the Worlds Women: In Pursuit of Justice (2012), p. 59.

5 Council on Foreign Relations, « Women's Participation in Peace Processes », juillet 2018.



Présidence luxembourgeoise du Conseil de sécurité, mars 2014

© UN Photo - Paulo Filgueiras

### 3. L'engagement du Luxembourg sur le thème « Femmes et paix et sécurité »

#### L'engagement du Luxembourg au niveau international

La défense de la paix et de la sécurité, et la promotion et la protection des droits de l'homme comptent parmi les missions centrales de la diplomatie luxembourgeoise. Le Luxembourg reconnaît, par ses interventions et actions tant multilatérales que bilatérales, que ces objectifs ne peuvent être atteints sans l'implication et l'autonomisation des femmes dans les processus de paix et dans le secteur de sécurité.

Le Luxembourg intervient régulièrement lors des débats publics sur les femmes et la paix et la sécurité organisés au niveau du Conseil de sécurité des Nations Unies (CSNU), et lors des débats publics au CSNU sur les violences sexuelles commises en période de conflit. Le Luxembourg s'est engagé à soutenir systématiquement des initiatives visant à intégrer de manière transversale la dimension du genre dans les activités des organisations internationales et régionales et à veiller à ce que la dimension du genre soit prise en compte dans les situations de conflit ou post-conflit.

Le soutien du Luxembourg à l'autonomisation des femmes et à leur pleine participation dans l'édification de la paix et de la sécurité a été concrétisé par des appuis financiers à des programmes mis en œuvre par le Département des Opérations de Maintien de la Paix des Nations Unies (Timor-Leste, Haïti, République démocratique du Congo), par le Centre de Genève pour le Contrôle Démocratique des Forces armées (DCAF) (Kosovo, Tunisie), et par l'OTAN (Jordanie).

S'agissant des violences sexuelles commises dans des situations de conflit, le Luxembourg a régulièrement souligné au Conseil de sécurité la nécessité de mettre fin à l'impunité, de manière réelle et effective, en soutenant des mécanismes de justice pénale internationale (notamment la Cour pénale internationale), mais aussi de justice transitionnelle, ainsi que le renforcement de l'Etat de droit. Le Luxembourg soutient à cet égard le partenariat entre le forum intergouvernemental *Justice Rapid Response* et ONU Femmes, qui a permis de mettre en place une liste d'experts spécialisés dans les enquêtes sur les actes de violence sexuelle et sexiste. Le Luxembourg soutient également la justice transitionnelle en Colombie et en Tunisie, par une contribution financière à l'*International Center for Transitional Justice* (ICTJ). Le ICTJ dispose d'une expertise particulière dans le domaine de la violence sexuelle ciblée dans les conflits.

Le Luxembourg soutient le travail de la Représentante spéciale du Secrétaire général de l'ONU chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, y compris par le biais de contributions financières volontaires.

Le Luxembourg a signé en septembre 2017 avec le Secrétaire général de l'ONU un pacte volontaire intitulé « Engagement à éliminer l'exploitation et les atteintes sexuelles », et a contribué au Fonds d'affectation spéciale en faveur des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles. En 2016 et en 2017, le Luxembourg a versé des contributions volontaires substantielles pour soutenir le travail de la Coordinatrice spéciale chargée par le Secrétaire général d'améliorer les moyens d'action de l'ONU face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles, en particulier dans le cadre des opérations de casques bleus déployées par l'Organisation sur le terrain.



Le Luxembourg a également soutenu le projet « *Women and War* » du Comité international de la Croix-Rouge, qui a permis de développer des lignes directrices pour une approche multidisciplinaire en matière de prévention et de lutte contre la violence sexuelle. En tant que membre non-permanent du Conseil de sécurité pendant la période 2013-2014, le Luxembourg a organisé, en janvier 2014, en collaboration avec le Royaume-Uni, une réunion du CSNU selon la formule « Arria » sur la participation des femmes dans la résolution du conflit syrien. Dans cette même période, le Luxembourg a également participé activement aux négociations et contribué au renforcement du langage des résolutions 2106 (2013) et 2122 (2013) du CSNU, qu'il a coparrainées, et il a endossé la « Déclaration d'engagement concernant l'élimination de la violence sexuelle en temps de conflit ».

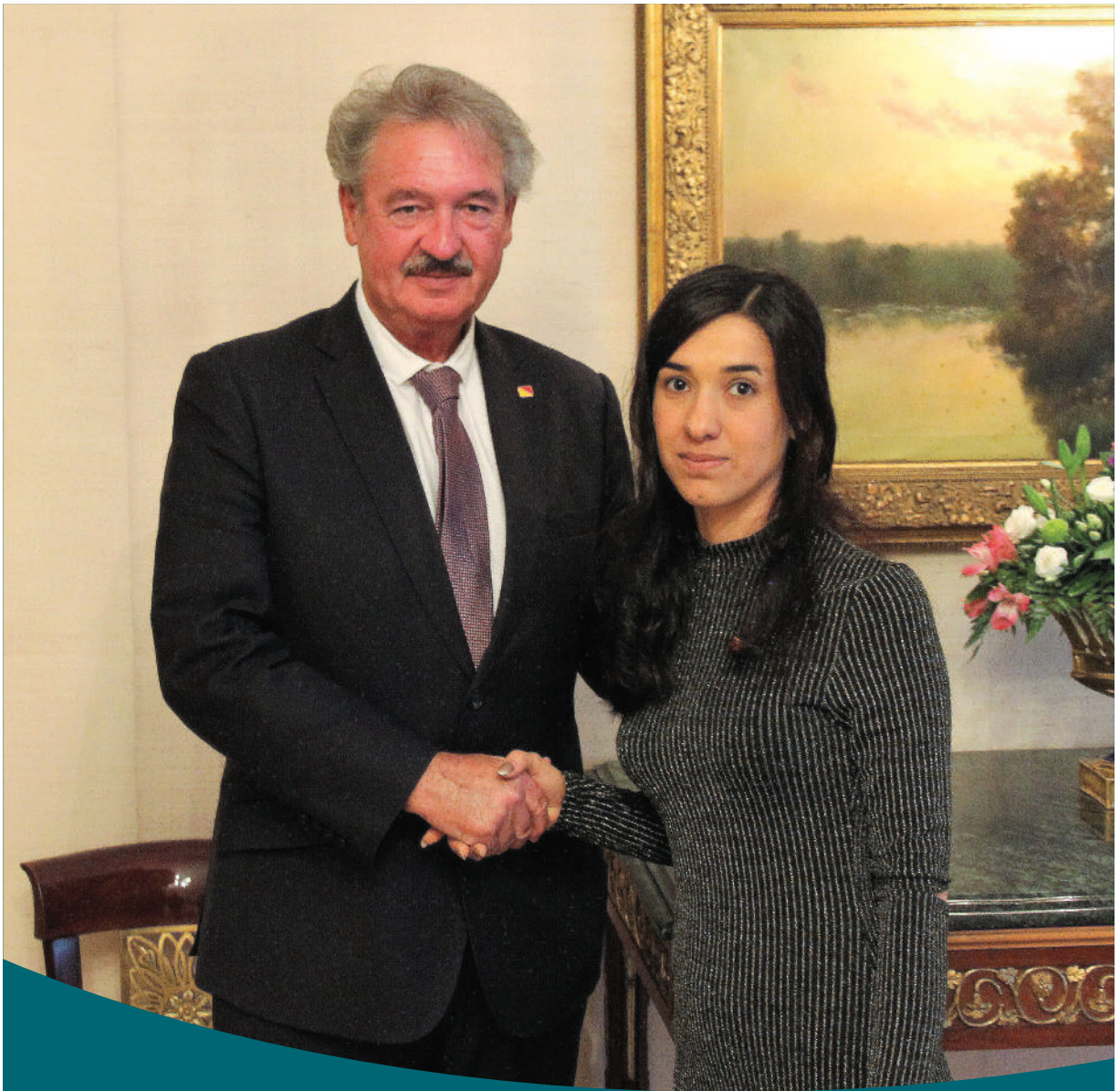
Le Luxembourg s'engage également à promouvoir l'agenda 1325 dans les autres enceintes multilatérales dont il est membre, notamment dans les institutions européennes, à l'OTAN, au Conseil de l'Europe et à l'OSCE. Dans ce contexte, le Luxembourg soutient une coopération renforcée entre l'UE et l'OTAN dans le domaine de la mise en œuvre de la résolution 1325.

Le Luxembourg insiste régulièrement sur l'importance des conditions matérielles et de la situation sociale et politique des femmes. Le Luxembourg considère encore que l'égalité des sexes est une condition primordiale pour le développement durable.<sup>6</sup> C'est dans cette logique que la Coopération luxembourgeoise met en œuvre une stratégie « genre » depuis 2009 (mise à jour en 2012), et se dote d'une nouvelle stratégie générale en 2018. Cette nouvelle stratégie définit l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes comme priorités transversales de la coopération, sur base d'une approche intégrée du genre et d'interventions spécifiques (appui aux organisations multilatérales ou à des projets d'ONG). La Coopération luxembourgeoise s'engage à promouvoir le thème du genre dans les dialogues politiques avec ses pays partenaires et ses partenaires multilatéraux.<sup>7</sup> Le Luxembourg est l'un des 20 principaux contributeurs à ONU Femmes, en chiffres absolus.

6 « Transformer les vies tout en préservant la planète », Rapport de mise en œuvre de l'Agenda 2030 au et par le Luxembourg, adopté par le Gouvernement en Conseil en date du 12 mai 2017.

7 Stratégie « Genre » de la Coopération luxembourgeoise (2012).





S.E. M. Jean Asselborn avec Mme Nadia Murad, lauréate du prix Nobel de la paix 2018 pour son plaidoyer pour les victimes et survivantes de violence sexuelle dans les conflits

© MAEE





Patrouille de reconnaissance de l'Armée luxembourgeoise

© Armée luxembourgeoise

## La politique nationale de promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes

L'égalité entre les hommes et les femmes est inscrite dans la Constitution du Luxembourg depuis 2006, dans son article 11 (2) : « Les femmes et les hommes sont égaux en droits et en devoirs. L'Etat veille à promouvoir activement l'élimination des entraves pouvant exister en matière d'égalité entre femmes et hommes ».

Sur le plan national, le Luxembourg s'engage à mettre pleinement en œuvre la CEDAW et ses obligations internationales en matière d'égalité des genres, dont la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul).<sup>8</sup>

Le Luxembourg est en train de mettre en œuvre un ambitieux plan d'action national (PAN) en matière d'égalité des hommes et des femmes, le PAN « Egalité » 2015-2018, qui vise spécialement l'égalité dans la prise de décision, l'égalité dans l'emploi, le travail de sensibilisation visant à déconstruire les stéréotypes, et la lutte contre la violence domestique et la prostitution.<sup>9</sup> Ce plan contient plusieurs objectifs coïncidant avec les finalités de l'agenda 1325, comme l'amélioration du taux de représentation des femmes dans le corps diplomatique et la mise en œuvre de la stratégie « genre » de la Coopération luxembourgeoise.

Au niveau législatif, la Chambre des députés a voté des réformes importantes liées à la lutte contre la traite des êtres humains, l'égalité de salaire entre hommes et femmes, et l'introduction de quotas légaux sur les listes de candidats pour les élections législatives nationales et européennes. La ratification de la Convention d'Istanbul en août 2018, et son entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 2018, représente une amélioration de la législation luxembourgeoise en matière de lutte contre la violence basée sur le genre et de violence domestique, y inclus les mutilations génitales.

Plusieurs autres programmes présentent des synergies avec l'agenda 1325. Pour n'en citer que trois : le PAN « Traite », établi fin 2016, a été élaboré pour mettre en œuvre la nouvelle législation sur la lutte contre la traite des êtres humains. Le Programme national pour la Promotion de la Santé affective et sexuelle, établi en 2013 et mis en œuvre par plusieurs Ministères (MISA, MENJE, MEGA, et MIFA), est un outil important dans la prévention de la violence sexuelle. Dans le nouveau PAN « Intégration » sur l'accueil et l'intégration des non-luxembourgeois, l'égalité des chances constitue une partie intégrante de toutes les mesures.

Le PAN pour la mise en œuvre de la résolution 1325 permettra au Luxembourg de fermer la boucle du quadrinôme participation-protection-prévention-secours/redressement, et de mettre en pratique au niveau domestique et dans ses relations avec ses partenaires internationaux, les engagements internationaux auxquels le Luxembourg a souscrit.

8 ONU (CEDAW), Rapport valant sixième et septième rapports périodiques soumis par le Luxembourg en application de l'article 18 de la Convention selon la procédure simplifiée de la présentation des rapports (2017).

9 Le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg, Ministère de l'Égalité des Chances, « Faire de l'égalité entre hommes et femmes une réalité : Plan d'égalité des femmes et des hommes 2015-2018 » (2015).





Projet AgriFed, dans le domaine de l'agriculture résiliente au changement climatique au Mali, mis en œuvre par ONU Femmes et cofinancé par le Luxembourg, septembre 2018.

© ONU Femmes

## 4. Mise en œuvre du présent Plan d'action

Les Ministères d'Etat, des Affaires étrangères et européennes, de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, de l'Egalité des Chances, de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région, de la Justice, de la Santé, et de la Sécurité intérieure, mettent en œuvre le présent Plan d'action.

Chaque Ministère et chaque Administration est responsable de la mise en œuvre des mesures pour lesquelles il ou elle est fonctionnellement compétent(e).

Le Ministère des Affaires étrangères et européennes recueillera auprès des Ministères et des Administrations des indicateurs nécessaires à l'évaluation du plan d'action en rythme annuel. Il assurera la coordination des travaux par le biais du Comité interministériel des droits de l'homme, qui fera le suivi à intervalles réguliers.

La société civile sera associée au suivi de la mise en œuvre du Plan d'action, comme elle a été associée à sa préparation.

Un rapport intermédiaire de mise en œuvre sera adressé au Conseil de gouvernement à mi-parcours, afin de faciliter la préparation du prochain plan d'action.





Un loadmaster de l'Armée luxembourgeoise participe à un exercice de chargement, base aérienne de Melsbroek (Belgique)



## 5. Plan d'action

Le Plan d'action « Femmes et paix et sécurité » comprend des actions de mise en œuvre regroupées sous quatre objectifs principaux dans les domaines (I) de la participation égalitaire des femmes et des hommes à tous les niveaux des processus de paix, et de sécurité, (II) de la prévention des violences sexuelles et basées sur le genre, (III) de la protection contre les violences sexuelles et basées sur le genre, du secours et du redressement, et (IV) de la promotion de l'agenda « Femmes et paix et sécurité ».

### I. Participation

#### Objectif principal

**Promouvoir la participation égalitaire des femmes et des hommes à tous les niveaux des processus de paix et de sécurité, et soutenir la participation des femmes à la prise de décision**

Les Ministères et Administrations sont fonctionnellement compétents en la matière s'engagent à :

- Promouvoir la représentation égalitaire des femmes et des hommes dans les corps diplomatique, militaire, et de Police ;
- Renforcer la participation des femmes, en tant que sexe sous-représenté, à la prise de décision et à la direction de l'Armée, de la Police grand-ducale, et du Ministère des Affaires étrangères et européennes ;
- Promouvoir la représentation égalitaire des femmes et des hommes dans le secteur de la coopération au développement et de l'action humanitaire ;
- Veiller à une meilleure participation des femmes, en tant que sexe sous-représenté, aux opérations de maintien de la paix militaires et civiles et aux missions d'observation électorale ;
- Œuvrer à accroître le nombre des femmes dans les organisations multilatérales, à tous les niveaux de responsabilité.

Objectifs	Actions	Indicateurs	Ministères et Administrations impliqués
Promouvoir la représentation égalitaire des femmes et des hommes dans les corps diplomatique, militaire, et de Police	Suivi du recrutement et amélioration continue des procédures de recrutement; Encourager activement les candidats féminins à se présenter au concours diplomatique ; Mettre en place un système transparent pour la sélection des candidats	Monitoring annuel de l'effectif hommes/ femmes des corps et du personnel recruté  Procédures adoptées	MAEE D4, D7/Armée
Promouvoir la représentation égalitaire des femmes et des hommes dans les corps diplomatique, militaire, et de Police	Analyser en détail la situation actuelle et identifier les points d'action possibles afin d'améliorer la situation	Suivre annuellement le taux de personnel féminin au sein du personnel nouvellement recruté	MSI/Police MAEE D7/Armée
Promouvoir la représentation égalitaire des femmes et des hommes dans les corps diplomatique, militaire, et de Police	Organiser des séances de recrutement pour personnel féminin ; Organiser des séances d'orientation professionnelle dans les écoles	Nombre de séances	MSI/Police MAEE D7/Armée
Promouvoir la représentation égalitaire des femmes et des hommes dans les corps diplomatique, militaire, et de Police	Initiatives d'orientation professionnelle visant à favoriser une prise de conscience chez les jeunes concernant des perspectives professionnelles atypiques (Défense, Police...Girls' Day, Boys' Day)	Initiatives/nombre de participants	MEGA MSI/Police D7/Armée MENJE
Renforcer la participation des femmes, en tant que sexe sous-représenté, à la prise de décision et à la direction de l'Armée, de la Police grand-ducale, et du Ministère des Affaires étrangères et européennes	Application d'une politique d'égalité des genres en matière de promotion à des fonctions dirigeantes	Monitoring annuel de la représentation des hommes et des femmes dans des fonctions dirigeantes	MAEE SG, D4, D7/Armée

Objectifs	Actions	Indicateurs	Ministères et Administrations impliqués
Renforcer la participation des femmes, en tant que sexe sous-représenté, à la prise de décision et à la direction de l'Armée, de la Police grand-ducale, et du Ministère des Affaires étrangères et européennes	Analyser la situation actuelle et promouvoir la possibilité pour les femmes de postuler aux postes de direction de la Police et de l'Armée. L'accès à ces postes est soumis à la stricte égalité entre hommes et femmes	Taux de femmes parmi les fonctions dirigeantes de la Police et de l'Armée	MSI/Police MAEE D7/Armée
Promouvoir la représentation égalitaire des femmes et des hommes dans le secteur de la coopération au développement et de l'action humanitaire	Initiatives d'orientation professionnelle visant à favoriser une prise de conscience chez les jeunes concernant des perspectives professionnelles dans le cadre de la coopération au développement	Initiatives/nombre de participants	MAEE D5
Veiller à une meilleure participation des femmes, en tant que sexe sous-représenté, aux opérations de maintien de la paix militaires et civiles et aux les missions d'observation électorale	Encourager les femmes à participer aux opérations de maintien de la paix militaires et civiles et aux missions d'observation électorale	Monitoring annuel du taux des femmes et des hommes parmi les participants	MAEE SG, D1, D4, D7/Armée
Veiller à une meilleure participation des femmes, en tant que sexe sous-représenté, aux opérations de maintien de la paix militaires et civiles et aux les missions d'observation électorale	Multiplier les candidatures ; rajouter un onglet informatif sur les missions civiles et les missions d'observation électorale au site internet du MAEE	Nombre de candidatures reçues	MAEE D1, D4
Œuvrer à accroître le nombre des femmes dans les organisations multilatérales, à tous les niveaux de responsabilité	Mettre en place un système transparent pour la sélection/nomination de candidats ; et l'appui donné aux candidatures d'autres pays	Taux des femmes et hommes parmi les candidatures	MAEE SG, D1, D2, D4 (en collaboration avec les ministères concernés)



Projet de formation professionnelle de la Coopération luxembourgeoise au Kosovo

© LuxDev

## II. Prévention

### Objectif principal

#### **Renforcer la paix et la sécurité dans la logique de la résolution 1325 du CSNU; prévenir les violences sexuelles et basées sur le genre**

Les Ministères et Administrations fonctionnellement compétents en la matière s'engagent à :

- Œuvrer pour mettre fin au fléau de la violence sexuelle ;
- Prévenir les violences sexuelles et basées sur le genre ;
- Continuer à poursuivre une politique généralisée d'intégration transversale de la dimension du genre, y inclus dans les activités du Luxembourg à l'étranger ;
- Lutter contre les stéréotypes basés sur le genre et promouvoir les droits humains ;
- Lors de la formation préalable au déploiement pour le personnel partant en mission humanitaire, en mission de maintien de la paix civile et militaire, sensibiliser le personnel à l'agenda « Femmes et paix et sécurité » ;
- Mieux cibler l'aide en faveur de pays en situation de conflit et de développement ;
- Protéger les droits et la santé sexuels et reproductifs ;
- Lutter contre les mutilations génitales féminines ;
- Sensibiliser le public au problème de la violence sexuelle, de la violence basée sur le genre et de la violence domestique ;
- Mieux comprendre le rôle des femmes dans le cadre de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent ;
- S'engager pour éliminer les armes à sous-munitions et les mines anti-personnel et souligner leurs effets sur les femmes lors de leurs activités socio-économiques dans les situations de conflit ou de post-conflit (agriculture, collecte d'eau ou de bois de chauffe, etc.) ;
- Prévenir la traite des êtres humains.

Objectifs	Actions	Indicateurs	Ministères et Administrations impliqués
Œuvrer pour mettre fin au fléau de la violence sexuelle	Afficher une tolérance zéro à l'égard de la violence sexuelle	Déclarations publiques, communiqués, Chartes	Tous
Œuvrer pour mettre fin au fléau de la violence sexuelle	Appuyer les efforts de l'ONU pour éliminer l'exploitation et les atteintes sexuelles et venir en aide aux victimes, mettre en œuvre le pacte volontaire signé avec le Secrétaire général de l'ONU	Rapports de l'ONU, fonds alloués	MAEE D1, RP ONU
Prévenir les violences sexuelles et basées sur le genre	Promouvoir l'éducation affective et sexuelle au niveau national (directement et à travers les ONG), et diffuser l'information aux publics cibles	Suivi dans le cadre du Programme national « Promotion de la Santé affective et sexuelle»	Santé MEGA MENJE MIFA
Prévenir les violences sexuelles et basées sur le genre	Promouvoir l'éducation affective et sexuelle au niveau national (directement et à travers les ONG), et diffuser l'information aux publics cibles	Projets soutenus/sensibilisation des résidents des structures d'hébergement (au besoin)	MIFA/OLAI
Prévenir les violences sexuelles et basées sur le genre	Promouvoir l'éducation affective et sexuelle à l'étranger (directement et à travers les ONG), et diffuser l'information aux publics cibles	Projets mis en œuvre dans le cadre de la coopération au développement et de l'action humanitaire	MAEE D5
Poursuivre une politique généralisée d'intégration transversale de la dimension du genre	Formations générales pour les agents de l'Etat et les agents contractuels	Formations dispensées	MEGA MIFA/OLAI MAEE D5
Lutter contre les stéréotypes basés sur le genre et promouvoir les droits humains	Campagnes et actions directes et à travers des ONG	Campagnes et actions	MEGA MAEE D5



Objectifs	Actions	Indicateurs	Ministères et Administrations impliqués
Lutter contre les stéréotypes basés sur le genre et promouvoir les droits humains	Offrir une initiation à la vie quotidienne au Luxembourg, qui sera complétée par d'autres objectifs dans le domaine des droits humains, des valeurs, des règles de vie à côté de la thématique transversale de l'égalité entre hommes et femmes ; Parcours d'intégration accompagné	Suivi dans le cadre du PAN « Intégration »	MIFA/OLAI MENJE MEGA
Lutter contre les stéréotypes basés sur le genre et promouvoir les droits humains	Cours « Vie et société »	Evaluation du cours	MENJE
Introduire la perspective du genre dans les activités du Luxembourg à l'étranger	Faire des analyses sexospécifiques et identifier les groupes vulnérables	Analyses faites ; Inclusion des indicateurs genre dans les différents projets de coopération et dans les programmes indicatifs multiannuels	MAEE D5, Missions diplomatiques
Lors de la formation préalable au déploiement pour le personnel partant en mission humanitaire, en mission de maintien de la paix civile et militaire, sensibiliser le personnel à l'agenda « Femmes et paix et sécurité »	Adapter les formations pour y inclure l'agenda « Femmes et paix et sécurité »	Formations dispensées/ Nombre de participants	MAEE D1, D5, D7/ Armée, MEGA
Mieux cibler l'aide en faveur de pays en situation de conflit et de développement	Allouer des fonds au gender mainstreaming dans le cadre multilatéral et à travers des projets spécifiques	Fonds alloués	MAEE D5, D7

Objectifs	Actions	Indicateurs	Ministères et Administrations impliqués
Protéger les droits et la santé sexuels et reproductifs	Allocation de fonds à des projets spécifiques (She Decides ; She is Equal) ; Encadrement par la société civile (secteur conventionné, ou projets cofinancés)	Fonds alloués, ONG actives dans le domaine	MAEE D5
Protéger les droits et la santé sexuels et reproductifs	Encadrement par la société civile (secteur conventionné, ou projets cofinancés)	Fonds alloués, ONG actives dans le domaine	Santé MENJE
Lutter contre les mutilations génitales féminines	Sensibilisation et soutien à des projets dédiés	Campagnes/actions/projets/fonds alloués	Santé, Justice MEGA MIFA/OLAI MENJE
Lutter contre les mutilations génitales féminines	Sensibilisation et soutien à des agences multilatérales, et à des projets dédiés	Campagnes/actions/fonds alloués	MAEE D5
Sensibiliser le public au problème de la violence sexuelle, de la violence basée sur le genre et de la violence domestique	Campagnes/ Evènements (y inclus évènements par des ONG conventionnées ou cofinancées)	Campagnes réalisées/ Démarches effectuées / sites créés / impact des actions communes	MAEE D1, D5 MEGA Justice MSI/Police
Sensibiliser le public au problème de la violence sexuelle, de la violence basée sur le genre et de la violence domestique	Mise en œuvre de la Convention d'Istanbul (prévention/sensibilisation)	Rapport de mise en œuvre	Justice MEGA MAEE D1 (Comité interministériel des droits de l'homme)
Mieux comprendre le rôle des femmes dans le cadre de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent	Sensibilisation, analyses ; dialogue avec la société civile et autres parties prenantes	Nombre de parties prenantes sensibilisées, résultats des recherches	SRE MAEE D1 (Dialogue avec la société civile au Comité interministériel des droits de l'homme), D5

Objectifs	Actions	Indicateurs	Ministères et Administrations impliqués
S'engager pour éliminer les armes à sous-munitions et les mines anti-personnel	Poursuivre l'action dans le cadre de la Convention sur l'interdiction des armes à sous-munitions et de la Convention d'interdiction des mines anti-personnel en soulignant les effets de ces armes sur les femmes ; Projets de déminage	Interventions faites ; Fonds alloués	MAEE D1, D5, D7
Prévenir la traite des êtres humains	Sensibilisation au niveau de la population générale, y inclus les jeunes	Matériel d'information produit et distribué	Justice MEGA MENJE



S.E. Mme Sylvie Lucas, Représentant permanent du Luxembourg auprès des Nations Unies  
lors d'une visite du Conseil de sécurité de l'ONU au Mali, février 2014

© UN Photo – Marco Dormino

### III. Protection, secours et redressement

#### Objectif principal

**Renforcer la formation en matière de violence basée sur le genre pour les personnels luxembourgeois ;**

**mettre en œuvre de telles formations pour les forces locales dans le cadre d'opérations de maintien de la paix ;**

**renforcer l'accès à la justice et aux opportunités de redressement**

Les Ministères et Administrations fonctionnellement compétents en la matière s'engagent à :

- Prendre des mesures spéciales pour renforcer la protection contre la violence basée sur le genre, la violence domestique, et la traite, au niveau national et à l'étranger ;
- Faciliter l'accès à la justice et au redressement au Luxembourg ;
- Soutenir les modes alternatifs de résolution de conflits et les formes de justice sociale ;
- Renforcer l'accès à la justice et soutenir les procédures de justice transitionnelle à l'étranger.

Objectifs	Actions	Indicateurs	Ministères et Administrations impliqués
Prendre des mesures spéciales pour renforcer la protection contre la violence basée sur le genre, la violence domestique, et la traite, au niveau national et à l'étranger	Formations générales, et formations de pré-déploiement, pour le personnel militaire et civil participant à des opérations de maintien de la paix (y inclus une formation de gender advisor, gender expert)	Formations dispensées/ Nombre de participants	MAEE D1, D7/Armée MEGA Justice
Prendre des mesures spéciales pour renforcer la protection contre la violence basée sur le genre, la violence domestique, et la traite, au niveau national et à l'étranger	Formations générales pour les agents des services de l'immigration ; Formations d'encadrement du personnel concerné de l'OLAI	Formations dispensées/ Nombre de participants	MAEE D8 MIFA/OLAI
Prendre des mesures spéciales pour renforcer la protection contre la violence basée sur le genre, la violence domestique, et la traite, au niveau national et à l'étranger	Ensemble avec les partenaires internationaux de la Police grand-ducale inclure le volet de la protection contre la violence dans le programme de la formation de base et continue du personnel de la Police participant à des missions internationales	Programme de formation	MSI/Police
Prendre des mesures spéciales pour renforcer la protection contre la violence basée sur le genre, la violence domestique, et la traite, au niveau national et à l'étranger	Promouvoir la définition la plus large de violence sexuelle	Cadre légal national ;  Interventions faites	Tous
Prendre des mesures spéciales pour renforcer la protection contre la violence basée sur le genre, la violence domestique, et la traite, au niveau national et à l'étranger	Mise en œuvre du PAN « Traite »	Structures créées, Evaluation du PAN, cas rapportés/protégés	Justice MSI/Police

Objectifs	Actions	Indicateurs	Ministères et Administrations impliqués
Prendre des mesures spéciales pour renforcer la protection contre la violence basée sur le genre, la violence domestique, et la traite, au niveau national et à l'étranger	Renforcement de la coopération transfrontalière	Résultats au niveau du Benelux	Justice
Prendre des mesures spéciales pour renforcer la protection contre la violence basée sur le genre, la violence domestique, et la traite, au niveau national et à l'étranger	Renforcer la protection des victimes	Dispositifs/structures/ espaces sûrs créés, méthodes de travail mises en place, matériel d'information	Justice MEGA
Prendre des mesures spéciales pour renforcer la protection contre la violence basée sur le genre, la violence domestique, et la traite, au niveau national et à l'étranger	Mise en œuvre de la Convention d'Istanbul (protection des victimes)	Structures créées, cas rapportés ; Etablissement de statistiques et adaptation des procédures selon les nouvelles dispositions législatives ;	Justice MSI/Police MEGA
Prendre des mesures spéciales pour renforcer la protection contre la violence basée sur le genre, la violence domestique, et la traite, au niveau national et à l'étranger	Renforcer la dimension du genre dans la coopération au développement et l'action humanitaire luxembourgeoise	Dispositifs créés pour la prise en compte de facteurs sexospécifiques	MAEE D5
Prendre des mesures spéciales pour renforcer la protection contre la violence basée sur le genre, la violence domestique, et la traite, au niveau national et à l'étranger	S'engager pour que des mesures pour la prévention de la violence basée sur le genre soient incluses dans les mandats des missions auxquelles le Luxembourg contribue du personnel	Interventions faites, Contrôle des mandats	MAEE D1, D7, RPUE/COPS, RP ONU, RP OTAN, RP OSCE



Objectifs	Actions	Indicateurs	Ministères et Administrations impliqués
Faciliter l'accès à la justice et au redressement au Luxembourg	Soutenir les droits des victimes	Matériel d'information créé ; Accès à des consultations gratuites	Justice
Faciliter l'accès à la justice et au redressement au Luxembourg	Soutien au secours et redressement pour des personnes qui sont devenues victimes de violence sexuelle dans des contextes de migration et de traite des êtres humains	Cas référés au Parquet ; orientation vers structures d'encadrement psychosocial en place	MIFA/OLAI Justice
Soutenir les modes alternatifs de résolution de conflits et les formes de justice sociale	Donner la possibilité de recourir à la justice restaurative	Consultations et réflexions conduites, recherches, démarches effectuées	Justice
Renforcer l'accès à la justice et soutenir les procédures de justice transitionnelle à l'étranger	Soutien financier à des projets de justice transitionnelle	Contributions, Qualité des projets soutenus	MAEE D1, D5
Renforcer l'accès à la justice et soutenir les procédures de justice transitionnelle à l'étranger	Soutien à des projets dédiés aux secteurs judiciaires et de gouvernance dans des pays partenaires de la coopérations	Fonds alloués	MAEE D5
Renforcer l'accès à la justice et soutenir les procédures de justice transitionnelle à l'étranger	S'engager pour une inclusion de mesures renforçant la justice transitionnelle au niveau multilatéral	Interventions faites	MAEE D1, D2, D5 RP ONU, RPUE/COPS, RP OTAN, RP OSCE
Renforcer l'accès à la justice et soutenir les procédures de justice transitionnelle à l'étranger	Au niveau bilatéral et multilatéral, encourager les pays qui ne l'ont pas encore fait à adhérer au Statut de Rome de la CPI	Interventions faites	MAEE SG (Service juridique), D1, D2, D5, RP LaHaye, RP ONU, Missions diplomatiques dans les Etats concernés

## IV. Promotion

### Objectif principal

### Promouvoir l'agenda « Femmes et paix et sécurité » au niveau national et international

Les Ministères et Administrations fonctionnellement compétents en la matière s'engagent à :

- Soutenir le renforcement du cadre normatif international ;
- Promouvoir l'agenda « Femmes et paix et sécurité » ;
- Promouvoir la mise en œuvre de l'agenda « Femmes et paix et sécurité » par la société civile ;
- Promouvoir l'agenda « Femmes et paix et sécurité » auprès du grand public.

Objectifs	Actions	Indicateurs	Ministères et Administrations impliqués
Soutenir le renforcement du cadre normatif international	Soutenir et promouvoir la mise en œuvre du cadre normatif international (CEDAW, ...) dans les dialogues politiques	Interventions faites	MAEE D1, D2, D5, MEGA
Promouvoir l'agenda « Femmes et paix et sécurité »	Promouvoir la mise en œuvre de l'agenda « Femmes et paix et sécurité » au niveau multilatéral	Contributions versées/ Interventions faites	MAEE D1, D2, D5, RP ONU, RP OTAN, RP OSCE, RP UE/COPS, RP Genève, RP Strasbourg
Promouvoir l'agenda « Femmes et paix et sécurité »	Promouvoir l'inclusion de références aux résolutions « Femmes et paix et sécurité » dans des textes ou déclarations (ONU, OTAN, OSCE, UE, Conseil de l'Europe, Traité sur le commerce des armes, etc.) ou dans des résolutions de pays	Interventions faites	MAEE D1, D2, D5, RP ONU, RP OTAN, RP OSCE, RP UE/COPS, RP Genève, RP Strasbourg

Objectifs	Actions	Indicateurs	Ministères et Administrations impliqués
Promouvoir l'agenda « Femmes et paix et sécurité »	Promouvoir l'agenda « Femmes et paix et sécurité » comme domaine privilégié de la coopération UE-OTAN	Interventions faites	MAEE D1, D7 RP OTAN, RP UE/COPS
Promouvoir l'agenda « Femmes et paix et sécurité »	Participation active à la Task Force UE et au Réseau des points focaux 1325	Interventions faites	MAEE D1
Promouvoir la mise en œuvre de l'agenda « Femmes et paix et sécurité » par la société civile	Soutenir des initiatives mises en œuvre par la société civile dans le domaine « Femmes et paix et sécurité » au niveau national et international	Cofinancements ; promotion et dialogue au Comité interministériel des droits de l'homme	MAEE D1, D5 MEGA
Promouvoir l'agenda « Femmes et paix et sécurité » auprès du grand public	Communiquer sur l'agenda « Femmes et paix et sécurité » et élaborer et soutenir des actions de sensibilisation du public à l'agenda « Femmes et paix et sécurité »	Actions/ Communication à travers le site internet du gouvernement et les réseaux sociaux	MAEE SG (Cellule information et communication), D1, D5 MEGA

## Annexe : Cadre normatif

### ONU

La résolution 1325 (2000) et les résolutions de suivi :

[CSNU, Résolution 1325 \(2000\), S/RES/1325 \(2000\)](#)

[CSNU, Résolution 1820 \(2008\), S/RES/1820 \(2008\)](#)

[CSNU, Résolution 1888 \(2009\), S/RES/1888 \(2009\)](#)

[CSNU, Résolution 1889 \(2009\), S/RES/1889 \(2009\)](#)

[CSNU, Résolution 1960 \(2010\), S/RES/1960 \(2010\)](#)

[CSNU, Résolution 2106 \(2013\), S/RES/2106 \(2013\)](#)

[CSNU, Résolution 2122 \(2013\), S/RES/2122 \(2013\)](#)

[CSNU, Résolution 2242 \(2015\), S/RES/2242 \(2015\)](#)

[Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes \(1979\)](#)

[Recommandation générale n° 30 du CEDAW sur les femmes dans la prévention des conflits, les conflits et les situations d'après conflit \(2013\)](#)

[Déclaration et programme d'action de Beijing \(1995\)](#)

### Union européenne

[Conseil de l'Union européenne, Approche globale pour la mise en œuvre par l'UE des résolutions 1325 et 1820 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité \(2008\), 15671/1/08](#)

### Conseil de l'Europe

[Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique \(2011\)](#)

### OTAN

[OTAN, NATO/EAPC Policy for the implementation of UNSCR 1325 on Women, Peace and Security and related resolutions \(2014\)](#)

[OTAN, NATO/EAPC Action Plan for the implementation of the NATO/EAPC Policy on Women, Peace and Security \(2014\)](#)

### Cour pénale internationale

[Statut de Rome de la CPI \(1998\)](#)



## Notes

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---



